

Agde, le 12 Février 2020

**COMITE DE QUARTIER « CAP EST »  
REUNION DU 5 FEVRIER 2020**

**A - VIE QUOTIDIENNE**

1 – Est-il possible de pré-signaliser le passage pour piétons situé, sur l'avenue des Contrebandiers, au sortir du rond-point du Bouteillou en direction du rond-point du Carré d'As ?

Réponse :

Un panneau de pré-signalisation sera positionné avant le passage piétons à la sortie rond-point du Bouteillou.

2 - Remettre en état plusieurs panneaux sur ce même rond-point, le temps ayant effacé les inscriptions.

Réponse :

Un travail de rénovation est fait tout au long de l'année concernant certains panneaux directionnels nous prioriserons le secteur demandé

3 - Début décembre 2019, un des mâts du rond-point du Bouteillou est tombé pour une raison indéterminée. Le n° vert a été avisé, à la date de rédaction de ce mémoire, ce mât gît toujours sur la pelouse.

Réponse :

Le mat a été enlevé par les services techniques.

4 - Les PAV (point d'apport volontaire – containers) de l'avenue de la Méditerranée sont dans un état de saleté épouvantable. Est-il possible de les nettoyer, voire de les « habiller » pour faire en sorte que ces verrues disparaissent à la vue. Ce problème est existant dans l'ensemble de la station. En outre, leur emplacement sert aussi souvent de dépotoir sauvage à des associaux qui n'ont pas la volonté d'amener leurs déchets de toutes sortes dans l'une de déchetteries prévues à cet effet. Qui doit-on appeler lorsqu'on est témoin de ces dépôts sauvages ?

Réponse :

Les dépôts sauvages doivent être signalés au numéro vert pour retrait.

Si des preuves sont trouvées l'usager peut se rapprocher de la Brigade Environnement pour verbalisation.

Nous avons connaissance des problèmes engendrés par les de l'avenue de la Méditerranée au Cap.

Aujourd'hui, 4 PAV EMR et 2 PAV VERRE sont en place sur ce point. Un nombre beaucoup trop important de PAV

Nous avons prévu de les répartir dans ce secteur de façon à ce que chaque point dispose seulement d'1 PAV EMR et d'un PAV VERRE. Nous avons prévu de les remplacer par les PAV nouvelle génération que nous allons recevoir très prochainement.

L'habillage n'est pas prévu et ne solutionne en rien les dépôts sauvages. Nos équipes vont dans l'immédiat nettoyer le site au mieux.

5 - Rond-point Nicolas Fouquet, les bordures de protection de la partie centrale n'ont toujours pas été remises en place, contrairement à ce qui avait été dit lors du précédent comité.

Réponse :

Un remplacement du mobilier existant est en cours, il est en permanence détruit par des accidents de la route la régie n'exclue pas la pose de cheminées basalte qui serait plus appropriée.

6 - Rue du Tambour, les barrières de protection mises en place lors de la réfection de l'hôtel Opale n'ont jamais été enlevées.

Réponse :

Rue du tambour les barrières seront récupérées.

7 - Rochers mis en place sur les trottoirs, la réponse apportée lors du précédent comité doit-elle être considérée comme un trait d'humour, ou les rochers font-ils désormais parti du mobilier urbain ?

Réponse :

Ces enrochements seront enlevés et remplacés par du mobilier urbain type potelets.

8 - Est-il prévu de refaire la rue de la Gabelle (portion commerces DUO-RAPHAEL). En attendant, les trottoirs doivent être nettoyés et les avaloirs pluviaux curés. Devant le 54 de cette même voie, la route est aussi endommagée.

Réponse :

La rue doit faire l'objet de travaux de pose de réseaux sur le 3e trimestre, elle sera réparée dans son intégralité à cette occasion.

Ces travaux visent à intégrer la placette devant les boutiques « Reine » et la pâtisserie. La Rue de la Gabelle doit faire l'objet de travaux pour le raccordement de la géothermie marine au projet Iconic.

Le nettoyage des trottoirs est prévu dans la tournée du balayeur, les avaloirs seront nettoyés.

9 - Un distributeur de sacs à crottes a disparu près de l'Amnésia.

Réponse :

Le distributeur à côté de l'amnésia sera remis en place.

10 - Peut-on mettre une poubelle après le Port Saint-Martin, là où se trouve un terre-plein ?

Réponse :

Elle sera installée.

11 - Est-il possible de prévoir plus de toilettes même payantes sur les parkings, là où il est facile de les installer.

Réponse :

La Ville s'est engagée dans un programme de mise en place de sanitaire à nettoyage automatique à raison de deux voire parfois trois équipements par an. En 2019, il a été installé trois équipements : un au niveau du parking Jean Roger, un au niveau du nouveau poste de secours du Grau d'Agde et le dernier sera positionné sur le parking Coquille – Soullières. Pour 2020, les deux toilettes seront installées sur l'île des Loisirs et aux alentours de la place Racine. La mise en place de ces équipements nécessite la proximité immédiate des réseaux électriques, d'eau potable et d'eaux usées. Tous les parkings ne disposent pas des réseaux à proximité. Pour les prochaines années, la mise en place de nouveaux équipements en complément de ceux déjà installés va être poursuivie et les sites comme les parkings pourront, dans la mesure du possible, être privilégiés.

12 - Peut-on décorer le bas des piliers de la Grand-Roue avec de la végétation ?

Réponse :

Nous demanderons aux propriétaires.

13 - La réfection des pavés de la rue de l'Astrolabe n'a toujours pas été faite malgré les engagements passés. Une poubelle se trouvant dans cette voie devait être remplacée, ce n'est pas encore fait.

Réponse :

Concernant la rue de l'astrolabe, les pavés autobloquants seront repris par la régie ou par le bureau d'étude.

La poubelle sera remplacée.

14 - Nous avons le sentiment que l'allée de la Flânerie a été laissée à l'abandon, il est indispensable pour le moins d'utiliser des nettoyeurs haute pression pour l'assainir dans son intégralité et de repeindre le nez des marches en blanc. Un coup de peinture sur les bacs des passerelles nous paraît indispensable. Y-a-il un projet de requalification de cet endroit très fréquenté du Cap, comme cela a été fait pour la rue de la Hune ? Et si oui, le comité de quartier demande à être consulté au travers de ses représentants.

Réponse :

Un projet est à l'étude et sera proposé.

La rue de la Flânerie fait l'objet d'une étude de mise en accessibilité et sera proposée au titre de travaux à effectuer ainsi que pour la place du Môle. C'est un dossier compliqué compte tenu de l'avancée des boutiques sur le domaine public.

La communauté d'agglomération contactera l'entreprise titulaire du marché de nettoyage pour voir la possibilité de passer en période hors saison. En période estivale le nettoyage haute pression est fait journalièrement.

La mise en peinture des nez de marche se fait avant la période estivale.

15 - Un réverbère est endommagé à l'extrémité de la rue des Chaînes.

Réponse :

Une demande d'intervention a été adressée à l'entreprise en charge de la gestion de l'éclairage public pour remplacer le matériel endommagé.

16 - Avenue des Soldats, le trottoir, le passage pour piétons qui longe les résidences Port Lano, Odalys est très dégradé, détérioré, de nombreuses plaques de goudron enlevées forment des nids de poule, les plaques d'égouts dépassent...etc...pouvant occasionner des risques de chutes. Les utilisateurs avec poussettes ou fauteuils handicapés sont obligés de circuler sur la chaussée.

Réponse :

La totalité du cheminement sera réparé avant le mois d'avril soit près 600ml.

17 - Voir l'alinéa « mégots » dans le paragraphe « village naturiste », il est applicable à l'ensemble de la station.

Réponse :

La ville a accompagné une démarche nationale mise en place avec tous les buralistes participants. Une collecte de mégots de cigarettes a été effectuée et rassemblée sur le site de l'Office du Tourisme d'Agde.

18 - Revoir l'accès de l'aire réservée aux camping-cars qui se trouve trop près de la sortie du virage du rond-point de la Clape.

Réponse :

Une étude sera réalisée.

19 - Peut-on avoir le calendrier prévoyant la réfection des routes et trottoirs ?

Réponse :

Il vous sera communiqué lors de la réunion de quartier, des ajustements sont en cours suite aux intempéries.

20 - A notre dernière demande de réfection partielle et ponctuelle du cheminement partant du camping de la Clape et arrivant au poste de secours de la Roquille, nous avons reçu la réponse suivante : « une réfection partielle et ponctuelle est programmée avant la fin de l'année ». Est-ce que les travaux ont été engagés, et quelle surface approximative a été traitée ?

Réponse :

Ce cheminement sera réparé par zone de façon à assurer la sécurité des usagers, une intervention au droit des commerces sera réalisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

20 - Où en est l'étude qui devait être réalisée sur le projet suivant : le petit centre commercial de la Roquille ne dispose pas d'un parking utilisable par les clients. Ceux-ci se garent le long de l'avenue des Galères, et sur le trottoir proche d'un espace vert boisé attenant. De sorte que toute la population des touristes qui descendent l'avenue pour aller à la plage en passant par le parking du Rouergue est obligée de faire un gymkhana et de marcher sur la chaussée. D'où danger et inconfort. Il serait souhaitable de réaliser une matérialisation de la circulation des piétons sur ce trottoir.

Réponse :

Ce projet nécessite une consultation des usagers pour être finalisée, une rencontre commerçants et bureau d'étude sera organisée.

21 - Déplacement du plagiste Bounty sur la plage de la Roquille, nous prenons acte de la réponse détaillée qui nous a été faite lors du comité du 06/11/2019. Mais, demandons à être préalablement informés de toute nouvelle action administrative relative à la localisation des lots mis en concession.

Réponse :

Le projet de nouvelle concession de plage Etat/Commune qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 fera l'objet d'une enquête publique pour valider le positionnement des futurs lots de plage. Celle-ci se déroulera sur l'année 2022 et le comité de quartier ainsi que l'ensemble des administrés seront informés de sa tenue par la publication dans la presse d'un avis d'enquête ainsi que par la réalisation d'un affichage sur site.

22 - Revoir la sécurité du passage Agde Marine 4 et la protection de la cage de dépôt de cartons. Redresser les potelets avec chaînes.

Réponse :

Plus de précisions sur la sécurité du passage Agde marine 4 et de la cage à cartons les potelets seront redressés.

23 - Trottoir de l'ancien palais des congrès, poser des poteaux et des barrières pour sécuriser le miroir.

Réponse :

Du mobilier urbain sera positionné pour protéger le miroir

24 - Au même endroit, nombreux nids de poule dans la chaussée.

Réponse :

La chaussée est en cours de réfection.

25 - Dégripper les cadenas des portiques du parking de la Falaise.

Réponse :

Les cadenas seront dégrippés.

26 - Changer les chevilles sur le grand portique, celui de la Conque ainsi que celui au début de la petite allée.

Réponse :

Les axes seront changés

27 - Interdire le stationnement de camping-cars rue des Ligures.

Réponse :

La rue des Ligures est à double sens et de ce fait, compte tenu de sa typologie, le stationnement y est interdit.

28 - Remettre en état le panneau interdisant le stationnement des bus et camping-cars sur le parking en face de l'agence du « Vieux Cap ».

Réponse :

Le panneau interdiction de stationner sera restauré.

**VILLAGE NATURISTE :**

29 - Une date a-t-elle été fixée pour le démarrage des travaux du projet immobilier ANGELOTTI ?

Réponse :

- l'aménagement du village de façon provisoire 11/2020 ;
- le déménagement des agences 03/2021 ;
- le démarrage des travaux de démolition 04/2021 ;
- livraison prévue au 2nd semestre 2023.

30 - Que vont devenir les constructions bâties à l'entrée du village, des travaux sont-ils prévus pour faire disparaître cette « verrue » d'une manière ou d'une autre ? Et quand va commencer la construction de la nouvelle entrée ?

Réponse :

Elles ont prévu d'être rénovées dans le cadre d'un projet privé.

31 - Quand vont démarrer les travaux des hauts de plage et du front de mer, côté camping OLTRA ?

Réponse :

Ce sujet sera présenté en réunion du comité.

32 - Les poubelles manquent sur la plage, il en manque de 8 à 10 à répartir sur l'ensemble du rivage naturiste.

Réponse :

La ville fait maintenant le choix de positionner les poubelles de plage au niveau des sorties de plage pour optimiser la collecte. Un point sera réalisé lors de l'installation des poubelles de plage pour vérifier si tous les accès sont suffisamment équipés.

33 - Il en est de même pour les cendriers, il semble indispensable qu'une partie des plages naturistes...donc proches de la nature...soit déclarée non fumeur...afin de protéger, l'environnement, les enfants qui jouent au milieu des mégots de plus en plus nombreux en fin de saison. Les emplacements de ces plages non-fumeur sont à discuter pour ne pas gêner l'activité commerciale.

Réponse :

La ville a engagé une réflexion sur la mise en place de parties de plage non-fumeur. Une discussion avec les usagers de la plage devra être menée pour avoir une adhésion de tous et bien identifier les futures zones non-fumeurs.

34 - Il existe plusieurs sortes de handicaps, il serait bon de débattre de ce sujet et d'adapter l'accès de la plage à tous les handicapés.

Réponse :

Le poste de secours de Port Nature est doté d'un tiralo pour l'accès à la baignade des personnes à mobilité réduite.

L'accès de la plage pour tous les handicaps est réalisé au niveau du « Pôle PMR » de la plage de la Roquille où un agent spécialement dédié à l'accueil des personnes en situation d'handicap. Ce site fait l'objet d'une labellisation nationale « Tourisme Handicap » pour les quatre handicaps.

35 - Quand les travaux du parking des Salines vont-ils être réalisés ?

Réponse :

Les travaux du parking nécessitent un important dossier technique et administratif ainsi que plusieurs phases d'arbitrage et de consultations avec les différents services instructeurs. Ce dossier est en cours de finalisation et sera bientôt remis.

36 - La fermeture du bureau de poste à l'entrée du village est effective, où le conseil municipal a-t-il choisi de le rouvrir, avec quels moyens et à quelle date ?

Réponse :

Suite à la réunion avec les représentants de la Poste sur place le **17 janvier 2020**, il a été convenu qu'une **agence postale communale** (c'est à dire que les prestations de la poste seront réalisées par la Commune - voir en ce sens les deux délibérations passées au conseil municipal du **18 décembre 2019**) sera ouverte dès le **02 mars 2020 dans les anciens locaux du bureau de poste de l'entrée du village naturiste**.

Un agent va être recruté dans le service de David Masella pour permettre d'assurer cette nouvelle mission. Une formation va être assurée par La Poste 15 jours avant l'ouverture.

37 - Les structures métalliques du quai Jean Vila commencent déjà à rouiller. Au même endroit, les petits potelets cylindriques de délimitation des espaces sont régulièrement endommagés par les camions qui manœuvrent, une réflexion doit être menée à ce sujet.

Réponse :

Concernant la rouille sur le mobilier urbain, l'entreprise va les remplacer.

Concernant les potelets tordus la régie le redressera.

38 - Quand va commencer l'étude du projet de réalisation des travaux du boulevard des Matelots ?

Réponse :

Des études sont en cours avec la participation d'un bureau d'études extérieur et les services de la ville. Dès validation, il sera procédé au chiffrage ainsi qu'à son arbitrage.

39 - Quand sera posé l'auvent de l'abri-bus et le banc de l'arrêt provisoire du bus pendant la saison ? Un accord a déjà été donné.

Réponse :

Pour l'auvent de l'abri bus peut t on connaitre l'emplacement, le banc sera positionné comme convenu

40 - Pour résoudre le problème du stationnement des motos et deux roues quai Jean Vila, une étude peut être menée sur le terrain face aux PAV des immeubles d'Héliopolis 6, 7 et 8.

Réponse :

Pour le problème de stationnement, une visite sur site s'impose.

41 - L'étude de l'installation du WIFI dans le village a commencé en janvier 2020, sera-t-elle opérationnelle partiellement pour la saison ? Que dire de l'installation de la fibre régulièrement retardée.

Réponse :

L'étude pour l'installation de Wifi sur le quai Jean Vila, vient d'être lancée et sera achevée avant la saison. A l'issue, les travaux de mise en place du réseau seront programmés.

Le sujet de la fibre sera présenté en réunion du comité.

42 - L'installation d'un pylône SFR pour la 4G et la 5G est toujours en attente d'un terrain d'accueil.

Réponse :

La ville a largement aidé le dépositaire de cette demande, et a plébiscité l'aide des copropriétés pour une implantation sur toiture. Celle-ci, ne pouvant accueillir ce pylône sur son domaine public, il a été demandé au prestataire de l'opérateur de solliciter les résidences du village pour l'installation de ce nouveau relais de téléphone mobile.

43 - Quand vont démarrer les travaux de la piste cyclable rond-point du Bagnas, suite à notre réunion sur le terrain ?

Réponse :

Une étude est en cours.

44 - Quid des bancs commandés qui doivent être installés face à port Ambonne et à Héliopolis 6, 7 et 8.

Réponse :

Les bancs étaient en attente de livraison nous les avons reçus ils seront posés.

45 - Ne pas négliger le curage des égouts.

Réponse :

La régie programme ces interventions régulièrement.

46 - A qui appartient la rue entre les bâtiments F, G et H de Nature Beach et le parking P2 ?

Réponse :

Sans plus de précision, il est difficile de savoir de quoi on parle, le mieux aurait été que la personne se déplace au service du cadastre au rez de chaussée de la mairie.

**ESPACES VERTS :**

47 - La demande de requalification des espaces verts du cheminement partant du camping de la Clape et arrivant au poste de secours de la Roquille n'ayant pas obtenu de réponse, nous la réitérons.

Réponse :

Dans le cadre de quelques remplacements de végétaux la communauté d'agglomération plantera quelques tamaris en concertation avec les riverains.

48 - Place Colbert, le jeu de boules situé sur la place nécessite un désherbage.

Réponse :

Un débroussaillage sera programmé.



49 - Rue de l'Astrolabe, les feuilles mortes n'ont toujours pas été ramassées.

Réponse :

Dans le cadre de la tournée de balayage elles seront collectées.

**POLICE MUNICIPALE :**

50 - Le stationnement rue des Chaînes est toujours aussi anarchique, nous souhaitons que la police municipale y passe plus souvent et verbalise.

51 - C'est le cas rue des Chaînes, mais aussi dans d'autres endroits du Cap. Le comité de quartier dénonce ce stationnement abusif depuis de nombreuses années, sans beaucoup de succès.

Réponse :

Concernant le stationnement : la police municipale (et nationale) porte toujours une attention particulière au contrôle du stationnement, puisque les chiffres de la verbalisation l'attestent : près de 6000 contraventions / an pour la PM et 5000 pour la PN, soit un total dépassant les 10 000.

Cette mission se cumule à une dizaine d'autres quotidiennement; le comité de quartier pourra comprendre que nous ne pouvons pas y consacrer tout notre temps.

Concernant la rue des chaînes : entre 300 et 400 verbalisations / an; il est vrai que nous y passons plus régulièrement en saison que pendant l'hiver. Des consignes seront donc données dans ce sens.

52 - Encore trop de crottes de chiens partout dans le Cap et en particulier sur les quais, il est pourtant facile de repérer les propriétaires de ces animaux hors saison.

Réponse :

Pour les crottes de chiens, nous allons demander à notre brigade environnement dont les gardes champêtres peuvent travailler en civil d'organiser des opérations, notamment sur les lieux d'affluence.

53 - Un emplacement de la place du Jeu de Boules est réservé aux seuls handicapés. Des bornes rétractables ont été mises en place, mais il semble que certains automobilistes y gare leurs véhicules alors qu'ils n'en n'ont pas le droit.

Réponse :

Consignes également données pour la place du jeu de boules (je suppose le jeu de boules de la place de l'Astrolabe).

CQ : Rue d'Orion, des gaines sont écrasées.

**SECURITE**

Luc Larose a fait la présentation, sous forme d'un diaporama, de l'action menée par le service du département de la sécurité.

- Contrôles routiers : 16
- Accident circulation : 8
- Mises en fourrière : 11
- Troubles à l'ordre public : 27
- Problèmes voisinage : 1
- Dégradation : 3

- Interpellation : 6
- Environnement : 28
- Ivresse sur la voie publique : 6
- Cris d'animaux : 2
- Délinquance de voie publique : 14
- Domaine divers : 87
- Recherches signalements : 13
- Gestion du Domaine public/privé : 11
- Assistance (PN/PM/SP) : 48

### **Questions posées en cours de réunion :**

#### **GRANDS TRAVAUX**

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

#### **ILE DES LOISIRS**

Les travaux de requalification de l'île des loisirs s'inscrivent dans un projet d'aménagement d'ensemble du quartier.

Cette première phase de travaux représente près de 15 000 m<sup>2</sup> traités

Cette réhabilitation prévoit, le réaménagement complet de l'entrée de l'île qui propose une transformation des espaces. L'aspect routier sera ainsi effacé au profit d'un aménagement tourné vers la promenade piétonne.

Pour ce faire, l'accès voirie sera repris et épousera une forme courbe, il sera doté d'un plateau traversant, qui permettra ainsi une sécurisation pour tous par le ralentissement des véhicules motorisés.

Un large espace sera dédié à l'aménagement d'une promenade (de 9 m de largeur), un traitement de surface en béton clair permettra d'apporter du contraste.

En parallèle à cette voie, le projet prévoit la reconstitution du stationnement qui sera rendu perméable.

De nombreux espaces seront dédiés à la végétalisation qui seront constitués d'arbres, et d'arbustes de type méditerranéen mais aussi de l'ensemble des végétaux existants repositionnés (un paillage minéral viendra finir les espaces verts).

L'éclairage et le mobilier urbain sera également nouveau et participera à l'ambiance du site.

Au niveau des travaux :

- la phase des terrassements généraux et d'aménagement du réseau pluvial a été réalisée.

Actuellement, les travaux se concentrent sur les aménagements de surface (béton, enrobés, etc).

Le planning prévoit 4 mois de travaux pour une fin estimée à début mars

Le budget prévisionnel s'élève à 3 000 000 €.

Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services

#### **CENTRE DE POLICES – CSU**

Sur ce site, au total 70 agents seront appelés à travailler, répartis autour de 3 entités distinctes :

- **La Police Nationale**

- **La Police Municipale et ses brigades rattachées**
- **Le Centre Superviseur Urbain**

Le bâtiment existant de 250m<sup>2</sup> sera réhabilité et une extension de 530 m<sup>2</sup> sera créée pour un total de 780 m<sup>2</sup> totalement dédié à la sécurité de notre commune. **Ce bâtiment sera baptisé Centre de Sécurité Publique du Cap d'Agde.**

**Avancement de l'opération:**

La surélévation et le gros œuvre sont en cours à hauteur de 90%.

Le second œuvre débute, les travaux intérieurs du RdC semaine 7 (10/02).

La durée des travaux est toujours prévue sur 11 mois pour une livraison en juin 2020 et un déménagement des équipements techniques (vidéo surveillance, fibre, alarmes) après saison, soit début septembre.

Le coût total de l'opération est de 1 000 000,00 € TTC

*Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services*

**CENTRE INTERNATIONAL DE TENNIS**

La ville d'Agde souhaite améliorer les infrastructures vieillissantes de ce complexe et d'en faire un haut lieu d'entraînement et de formation de Tennis du Sud de la France. En effet, la halle existante, abritant les courts de tennis couverts, a subi les effets du temps et nécessite d'être remplacée.

Le projet proposé consiste en la réalisation d'une nouvelle halle sportive, en lieu et place de l'existante qui sera démolie.

Le projet est estimé à 2M€ H.T.

Les études de la phase projet sont en cours de finition.

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux se fera en mars.

Les travaux devraient débuter en **mai 2020** et durer environ 6 mois.

Une participation des partenaires institutionnels et sportifs est attendue à hauteur de 30% minimum

*Présenté par Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité*

**AMENAGEMENT DE LA PROMENADE VILLAGE NATURISTE**

La Ville a déposé auprès des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) un dossier d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) pour assurer les travaux de réalisation de l'esplanade et du cheminement au droit des commerces de la résidence Port Nature 1.

L'aménagement consiste en la création d'un accès pour personnes à mobilité réduite dans le talus, la mise en place d'un cheminement en bois exotique qui permettra de desservir les zones occupées par les terrasses des quatre établissements du secteur.

Il sera, également, positionné de l'éclairage pour illuminer le cheminement mais également la plage.

Cet aménagement perdurera tout au long de l'année.

Les travaux de création de cet aménagement vont débuter dans les prochains jours pour être achevés en mars, ils s'élèvent à 250 000 € HT.

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

### **PROGRAMME D'ENROBE**

Chaque année la ville investit dans son patrimoine routier sur de l'entretien de voirie. Ce sont près de 180 km (630 000m<sup>2</sup>) de voirie inter urbaine qui sont concernés auquel s'ajoute autant de voies piétonnes.

Pour maintenir un réseau routier sécurisé et de qualité, ce sont près d'1 500 000 € qui sont investis chaque année dans les différents quartiers.

L'arbitrage des investissements et donc des voiries se fait au travers d'une visite de terrain ou de Numéros verts.

En découle une analyse technique (structure, réseaux, trafic..) permettant de conforter les procédures de réfections et définir les coûts des travaux.

Sur ce quartier dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, la réfection des voiries suivantes sera programmée :

- Avenue des Soldats (trottoirs)
- Cours des Gentilshommes
- Rond-point Radoub (sortie zone technique)
- Rue Volvire de Brassac (trottoirs)
- Rue Sarret de Coussergues (trottoirs)
- La Roquille – Allée devant les commerces
- Giratoire Belle Isle (purges)

L'engagement des travaux sur l'ensemble de la ville a débuté depuis mi-janvier.

### **CQ :**

Reprendre l'enrobé sur la D612 après le Pont en direction de Béziers

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

### **MISE EN ACCESSIBILITE DES QUAIS DE BUS**

Conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), la Ville d'Agde a entrepris la mise aux normes de tous les arrêts de bus avec le concours de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Les travaux consistent à rehausser et élargir un quai soit 18 cm de haut et au minimum 1.80m de large permettant le croisement des différents usagers.

L'aménagement doit également favoriser du contraste sur ces revêtements et doit comporter des rampes conformes à l'accessibilité PMR.

En agglomération, les points d'arrêts doivent obligatoirement être en pleine voie (sauf pour un arrêt de régulation) afin que le bus puisse s'arrêter au plus près de la bordure et de réduire les manœuvres (et donc de réduire les temps de parcours), Cela permet d'éviter le stationnement sauvage qui rendrait le point d'arrêt totalement inaccessible. Le montant des travaux s'élève de 5 000 à 15 000 € par quai selon la configuration ; pris en charge à hauteur de 50% par la CAHM.

Aujourd'hui, 57 quais ont été rendus accessibles. Il reste 53 quais à mettre aux normes. Un arrêt de bus en alvéole mesure au minimum 35m de long, contre 12m pour un arrêt en ligne. Sur les 48 quais mis en conformité à Agde, 5 ont été conservés en alvéoles (points de régulation, établissements scolaires...) et 3 ont été mis en ligne conformément aux normes. Un point d'arrêt existant en pleine voie a été mis en alvéole pour que les bus puissent faire leur régulation à leur terminus. Les 39 autres quais

n'ont pas changé la configuration du point d'arrêt puisque les bus s'arrêtaient déjà en pleine voie

Présenté par Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité

### **TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Dans le cadre des travaux de modernisation de l'éclairage public de la Ville réalisés au titre du Partenariat Public Privé, il a été procédé au remplacement du matériel installé dans les rues du Mont Saint-Martin, rue du Vent des Dames, rue du Trésor Royal, rue de la Garnison, chemin du Front de Mer, rue du Pêcheur, rue du Vieux Môle, rue de l'Artillerie et sur le parking du Môle.

Au total, il a été effectué le changement de 309 lanternes de technologie ancienne (lampe Sodium Haute Pression) de 70 et 100 W par des lanternes à technologie LED de 27 et 38 W.

De plus, ces nouveaux matériels bénéficieront d'un abaissement en fin de soirée pour réduire leur consommation.

Le montant de ces travaux s'élève à près de 162 000 € HT.

### **CQ :**

Eviter de maintenir l'éclairage en fonction près de l'Hôtel de la Grande Conque.

Présenté par Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité

### **DEPLOIEMENT DE LA FIBRE**

Le déploiement de la fibre mutualisée concerne :

- 47 574 prises adressables (logements à couvrir)
- 111 points de mutualisation (armoire de rue) implantés
- 5 têtes de réseau (NRO) construits

Depuis le 1er janvier 2019, la société SFR procède, seule, au déploiement du réseau qui sera mutualisé pour l'ensemble des opérateurs souhaitant commercialiser des offres fibres sur la commune.

Au 31 décembre 2019, la commune comptait 23 000 prises déployées et éligibles à des offres commerciales de raccordement.

Le suivi du déploiement de la fibre sur la commune est consultable sur le site internet développé par l'Autorité de régulation des communications et des Postes à l'adresse suivante : [cartefibre.arcep.fr](http://cartefibre.arcep.fr).

Présenté par Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité

### **GESTION DE LA FORET COMMUNALE**

Dans le cadre du plan de gestion de la forêt communale réalisé par l'Office National des Forêts, les équipes de l'ONF ont identifié une mortalité des pins d'Alep due à la colonisation des troncs par des insectes ravageurs de la famille des scolytes : l'hylésine destructeur et l'érodé.

Ces deux insectes coléoptères se nourrissent et se reproduisent en masse dans les arbres affaiblis par les à-coups climatiques et stress hydriques de ces dernières années. Leur développement larvaire provoque le dessèchement irrémédiable des arbres ce qui peut entraîner leurs chutes.

Pour éviter le risque de contamination massive et pour la sécurité des usagers de la forêt, les mesures sanitaires préconisées par les services de l'Etat sont la coupe des

arbres malades, le broyage sur place des branches et l'évacuation des troncs hors de la forêt.

Les travaux réalisés par les équipes de l'ONF ont débuté le lundi 20 janvier pour une durée d'une quinzaine de jours.

Le montant de ces travaux s'élève à près de 25 000 € TTC.

*Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services*

### **DEMARRAGE DES TRAVAUX – SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU**

Pour rappel, le projet prévoit la suppression du passage à niveau 288 se situant Route de Bessan. Ce projet est réalisé sous maîtrise d'ouvrage SNCF et Ville d'Agde.

Ce projet d'ampleur a nécessité le concours de la CAHM, du Département, de la SNCF et de la Ville d'Agde pour financer le programme d'un montant estimé à 18 millions d'euros.

Le planning prévisionnel de cette opération est :

- 1<sup>er</sup> trimestre 2020, démolition des bâtiments le long de la route de Bessan
- 1<sup>er</sup> trimestre 2020, réhabilitation des réseaux eaux usées et eau potable
- 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, dévoiement des réseaux sur l'emprise du projet
- 1<sup>er</sup> trimestre 2021, dévoiement des réseaux secs voies ferrées SNCF
- De novembre 2021 à février 2022, réalisation des blindages pour le cuvelage de l'ouvrage
- A partir de mars 2022, réalisation du Génie Civil (Tablier et cuvelage) et des voiries.
- Ces travaux nécessiteront 3 interruptions du trafic ferroviaire en novembre 2021, mai et octobre 2022.
- Fin des travaux prévus en début 2023.

*Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services*

### **CHATEAU LAURENS**

La CAHM porte le chantier de restauration de la Villa Laurens pour un budget global d'environ 10 Millions d'euros et une durée de trois ans. Ce chantier vise la restauration d'un édifice majeur du territoire, voué à devenir un pôle culturel d'échelle régionale voire nationale compte tenu de son histoire et de ses spécificités architecturales et décoratives autour de l'art nouveau et des arts décoratifs.

Fin 2016 – début 2017, le chantier de restauration a démarré. Le service représente la maîtrise d'ouvrage, participe aux réunions de chantier, suit les opérations pilotées par la maîtrise d'œuvre et sert d'interface avec les partenaires financiers du projet et plus particulièrement la DRAC Occitanie dont la restauration du monument historique classé dépend.

#### **État des travaux au 1<sup>er</sup> septembre 2019**

##### Petits appartements restaurés à 70 %:

Planchers/parquets, menuiseries, lambris et grands vitraux : reposés.

Décor plafonnant « Appolon sur son char » reposé (Œuvre du peintre Anquetin)

Serre bords d'Hérault : lambris, menuiserie, staff et escalier posés, en cours de mise en peinture.

**Corps Nord** (côté voie ferrée) restaurés à 80 % y compris les façades extérieures (enduits, peinture ornementale en couleur etc.

Écurie et grange (futur atelier pédagogique) restaurées

Serre en cours de restauration (toiture, ferronnerie etc.)

**Corps central** restauré à 60 %

Grande Terrasse restaurée et étanche avec ses balustres et corniche et remise en peinture des éléments architecturaux ; Parapluie au-dessus du Kiosque égyptien : greffe de pierre terminée, traitement de la charpente en fer en cours.

En attente : repose des ferronneries et des verres plafonnant.

Péristyle (colonnade d'entrée) : plafond recréé, traitement des enduits (support à la peinture décorative) refait, y compris encadrement en pierre des fenêtres.

Façade principale restaurée y compris sculpture des pierres, mise en couleur des quelques éléments architecturaux en attente.

La restauration des décors intérieurs se poursuit (Salon mauresque, grand salon etc. )

- repose des grandes fenêtres 100 %

- plafonds en bois peints du grand vestibule reposé

- plâtres et staff des chambres et autres pièces effectués à 100 %

- Laboratoire : plafond en staff ainsi que les enduits, mise en couleur à venir ; la repose des fenêtres et des vitraux est terminée.

*Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services*

### **L'AGENOUILLADE**

Pour rappel, le projet prévoit le réaménagement du site de l'Agenuillade sur une superficie totale d'environ 8 000 m<sup>2</sup>, en 2 phases de travaux :

- Fin 2018, la réalisation du parvis de l'église par un traitement de sol sur 300 m<sup>2</sup>. Cette intervention a permis de résoudre les problèmes d'infiltrations.

- Dans un second temps, le projet prévoit, sur le second semestre 2019, un réaménagement d'ensemble. Il s'organise autour d'un cheminement piétonnier allant du parvis de l'église à la chapelle, permettant la procession autour de notre Dame.

Les cheminements basiliques voués à la procession ont été réalisés à 100 %.

L'enfouissement des réseaux a également été réalisé à 100 %.

Le revêtement en terre Pignan sur l'ensemble de la place a été réalisé à 80 %.

Reste à réaliser : la pose des bornes qui réguleront les accès au site, le mobilier urbain, les mâts d'éclairage et les voiries attenantes.

La fin prévisionnelle des travaux est prévue pour fin février 2020.

Coût estimé environ 360 000 €.

*Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services*

### **FORT DE BRESCOU**

**CONTEXTE ET OBJECTIF :** Le Fort de Brescou de par sa situation, son architecture et son histoire constitue l'un des joyaux patrimoniaux de notre cité dont il est la carte postale emblématique. Malheureusement son état se dégrade de manière très régulière et cet édifice est aujourd'hui en péril. C'est pourquoi, depuis plusieurs années déjà, la Ville d'Agde a décidé de s'engager dans une action d'envergure dont l'objectif est de conforter, réhabiliter et valoriser le Fort de Brescou. Ainsi, après avoir effectué plusieurs études préalables indispensables à la préparation du programme et mis en place une collaboration étroite avec la DRAC, la Ville s'est engagée depuis fin 2016

dans une vaste opération de réhabilitation venant prolonger la dynamique de sauvegarde engagée conjointement avec l'association des Amis du Fort de Brescou depuis 2012.

**STRATEGIE DU PROJET :** Notre démarche s'articule autour de 3 phases majeures :

- PHASE 1 (en cours) : Diagnostic et travaux de première urgence ;
- PHASE 2 : Restauration et réouverture au public ;
- PHASE 3 : Revalorisation par la mise en œuvre du projet culturel.

**METHODOLOGIE :** Compte tenu de l'ampleur et de la spécificité technique et architecturale de cette réhabilitation, la Ville a choisi de désigner un maître d'œuvre pour l'assister tout au long de cette opération : Monsieur Frédéric MARTORELLO, Architecte du Patrimoine accompagné du Cabinet COVALENCE (qui intervient par ailleurs sur la restauration de Notre Dame de Paris)..

#### **AVANCEMENT DU DOSSIER :**

##### **A ce jour, les investigations menées ont permis d'aboutir à :**

- ✓ L'élaboration d'un diagnostic général complet du monument rassemblant toutes les données accessibles (levés architecturaux, levés topographiques, levés 3 D et photographies, données géotechniques, données géologiques des matériaux, procédés de construction, données structurelles et pathologies du bâti...). A l'issue de ce diagnostic le maître d'œuvre propose un parti de restauration du monument. Cette étude va faire l'objet d'une présentation et d'une discussion en Comité Scientifique et Technique de la DRAC Occitanie au court du premier trimestre 2020, préalable incontournable pour conforter le partenariat financier avec l'Etat et la Région Occitanie.
- ✓ La définition et la mise en place de mesures de mise en sécurité d'urgence du site et de ses abords (Signalisation du danger et interdiction des accès maritimes et terrestres aux abords des zones dangereuses à l'intérieur et à l'extérieur du monument) ;
- ✓ La définition d'une opération de travaux d'un montant de 782 000 € TTC prévoyant la mise en œuvre des mesures d'urgence sur le front Est qui est le plus exposé à savoir :
  - Bastion Sainte Anne : Reconstitution de la chaîne d'angle effondrée lors de la tempête de février 2018 et reconstitution d'une partie du parement après purge des éléments instables ;
  - Bastion Saint Antoine : Confortement du support rocheux et bouchage du « sablier » par lequel le remblai sur lequel est adossé le rempart s'évacue vers la mer puis construction d'un parement dans le prolongement du parement existant pour protéger le support rocheux.

La première partie de ce chantier s'est déroulée sur l'année 2019 selon le timing suivant :

- Mars : 1er héliportage des matériels et matériaux.
- Avril – Mai : Essais et mise au point des protocoles.
- Juin – Juillet – août – septembre – mi octobre : Travaux

Le bilan au 15/10/2019 est le suivant :

- Chaîne d'angle du bastion Sainte Anne reconstituée à 100 % ;
- Parement du bastion Sainte Anne reconstitué à 25 % ;



- Sablier du bastion Saint Antoine bouché.

La deuxième partie de ce chantier est programmée entre mai et octobre 2020. Elle prévoit la finalisation de cette première opération à savoir :

- Parement du bastion Sainte Anne reconstitué à 60 % ;
- Protection du support rocheux par la construction d'un parement au pied du bastion Saint Antoine.

#### **SUITE DES OPERATIONS :**

- ✓ En 2020, le maître d'œuvre va travailler sur la définition et calibrage d'une nouvelle opération de travaux dont l'enveloppe globale devrait se situer entre 400 000 et 500 000 € HT. Les travaux correspondants seraient quant-à eux engagés au printemps 2021 ;
- ✓ Le maître d'œuvre a également défini une intervention d'un montant global de 85 000 € TTC qui permettrait la restauration de la tour du fanal ; Cette opération a été proposée à l'Association des Amis du Fort de Brescou qui souhaite la financer en totalité en 2020.

Ces opérations sont toujours menées en étroite collaboration avec nos partenaires institutionnels habituels que sont l'Etat par le biais de la DRAC, la région Occitanie et le Conseil Départemental de l'Hérault auprès desquels des demandes de financements ont été et continueront à être effectuées. La recherche de mécènes et de fonds privés se poursuit concomitamment sous l'égide de la Fondation du Patrimoine et en collaboration avec l'Association des Amis du Fort de Brescou.

#### Présents :

M FREY, Mme GUILHOU, M SAIGNES, M SABLAIROLES, M DUBOIS, M HERAL, M LAROSE.

#### Représentants du comité de quartier :

#### Présents :

M BECAMEIL, Mme BERNADOU, M CHOUVEL, M DELAGE, Mme DEVAUX, Mme GEOFFROY, Mme GUERIN, Mme GUILHEM, M LABROUSSE, M LINARI, M MATELOT, Mme PROST, Mme VIGNERON, Mme VIVOT,.

#### Absente :

M DIASCORN, M ZABOTTO.